

Truffe de Périgueux  
Trophée France Bleu Périgord  
Eté 2018

## Règlement du concours

La truffe d'argent de Périgueux est un concours co-organisé par la ville de périgueux et l'association CLAP en partenariat avec France Bleu Périgord.

Le concours souhaite favoriser l'émergence de nouveaux artistes interprètes et Auteurs compositeurs interprètes.

Il propose ainsi deux catégories ouvertes à tous les artistes s'exprimant en langue française.

Les candidats ne peuvent concourir que dans une seule catégorie, interprètes ou auteurs-compositeurs-interprètes. Tout groupe, dont un ou plusieurs membres, sous leur nom propre ou sous le nom du groupe participerait aux éliminatoires dans les deux catégories, sera éliminé d'office. En conséquence et aux fins de contrôle, les groupes et artistes sélectionnés pour participer à la catégorie auteurs-compositeurs-interprètes devront obligatoirement fournir à l'organisateur la liste nominative des membres qui les composent.

## **Règlement Truffe d'Argent de Périgueux Catégorie Interprètes**

Le concours est ouvert aux artistes amateurs de plus de 16 ans révolus. Une autorisation parentale sera demandée à l'inscription pour les candidats mineurs. Les participants ne peuvent pas se présenter dans deux catégories au cours de la même année (Interprètes / Auteur Compositeur Interprète). Les lauréats des 1<sup>er</sup> prix de l'édition 2017 ne peuvent pas concourir à nouveau dans la même catégorie au titre de laquelle ils ont été récompensés. Les candidats s'engagent dès l'inscription à participer aux phases finales prévues les 23 et 24 août 2018 en cas de sélection.

### **I – Présélections & sélections**

#### **A – Inscriptions et conditions**

Les inscriptions pour chaque sélection sont ouvertes chaque jour d'organisation de 14h à 15h

Les candidats doivent s'inscrire sur place (voir calendrier § IV).

Les candidats peuvent également envoyer leur candidature par courriel à l'adresse : [Musique.production@clap-perigueux.com](mailto:Musique.production@clap-perigueux.com)

Les interprètes pourront participer à autant de sélections qu'ils le souhaitent.

#### **B - Présélections**

Les présélections se déroulent chaque après-midi du concours, de 15h à 17h30 devant un jury chargé de retenir les candidats qui participeront à la soirée de sélection.

Les candidats doivent obligatoirement se présenter avec un support audio (CD ou clé USB) aux formats MP3, MP4, AIF, WAVE, sous réserve d'une qualité suffisante pour être diffusé. Le support devra ne contenir que la musique des titres interprétés sans accompagnement vocal, à l'exception des Chorus, sous peine d'être refusé par le jury. Tout autre support audio sera refusé (CD Rom, DVD, Smartphone...). Les interprétations a capella ou accompagnées d'instruments sont autorisées dans la limite de deux artistes sur scène. Dans tous les cas, seules les percussions légères, à l'exclusion des batteries, sont acceptées.

Les candidats présenteront deux chansons de leur choix devant le jury. Leur choix devra impérativement comporter une chanson de langue française. Le deuxième titre interprété pourra être en langue étrangère bien qu'il soit autorisé que les candidats présentent deux titres de langue française. Le jury peut s'il l'estime justifié, interrompre l'artiste durant sa prestation.

Les résultats seront annoncés une fois l'ensemble des candidats auditionnés. Six artistes seront désignés pour participer au concours du soir.

#### **C – Sélection**

Les sélections se déroulent à partir de 20h devant un jury chargé de désigner le(s) lauréat(s) de la soirée, invité(s) à participer à la soirée de demi-finale. (voir calendrier § IV).

A l'issue de chaque sélection, le jury se réunit à huis clos pour délibérer et désigne 1 à 2 lauréat(s) de la soirée par vote à bulletin secret. Le Jury indique à chaque candidat retenu le titre de la chanson qui aura été sélectionné pour la demi-finale et la finale. Celui ci est obligatoirement en langue française.

Les concurrents retenus s'engagent à interpréter le soir de la demi-finale puis de la finale du concours, la chanson qui aura été désignée par le jury, sur le même support audio utilisé lors de la sélection, sous peine d'élimination. Dans le cas où un candidat retenu s'accompagne d'un instrument ou est accompagné d'un musicien, il s'engage à se présenter dans la même formation à l'occasion des phases finales (demi finale et finale) sous peine d'élimination. Les candidats sélectionnés sur bande son ne peuvent en aucun cas proposer de participer aux phases finales en formation orchestrale ou accompagnés de musiciens.

## II Phases Finales

### A- Demi Finale

La demi-finale, se déroule le 23 août 2018 à partir de 20h en public, dans le parc Gamenson de Périgueux.

Des balances avec l'ensemble des candidats se dérouleront toute la journée de 14h à 18h.

La présence des candidats aux balances est obligatoire sous peine d'élimination directe.

Le Jury auditionne l'ensemble des candidats retenus lors des phases de sélection selon un ordre tiré au sort à l'issue des balances en présence des candidats.

7 candidats demi finalistes sont désignés finalistes après délibération du jury. Un tirage au sort de l'ordre de passage est organisé en présence des candidats retenus pour déterminer l'ordre de passage à l'occasion de la finale.

Les prix correspondants sont remis aux demi-finalistes éliminés à l'occasion de cette phase. (Voir Prix § V)

### B Finale

La finale se déroule le 24 août 2018 de 20h à 23h. Elle est retransmise en direct et en streaming sur les ondes et le site de Radio France Bleu Périgord. D'autres antennes locales de Radio France Bleu peuvent être associées à la retransmission de l'événement.

Les candidats finalistes doivent se présenter impérativement à partir de 17h le jour de la finale, afin de prendre connaissance avec l'équipe du déroulement de la soirée.

A l'issue de la soirée, comprenant l'audition des interprètes et auteurs compositeurs interprètes, le jury délibère à huis clos, en présence d'un huissier de justice, et détermine les lauréats du concours.

Les prix sont remis à chacun des candidats selon son classement. (Voir Prix § V)

### III Jurys

Afin de garantir l'indépendance du jury à chaque phase de sélection, il est décidé d'instituer 3 jurys différents :

Présélection : le jury est composé de 4 personnes dont l'animateur, un administrateur de CLAP et deux personnels de CLAP.

Sélections et demi finale: Le jury est composé de 11 à 13 personnes maximum, il comporte des représentants de la Sacem, de France Bleu Périgord, de la Presse locale, de la ville organisatrice et ville hôte, de l'association CLAP, de l'institut des musiques Rocks de Périgueux, du Conservatoire de Périgueux et de toute autre organisation de formation musicale identifiée.

Finale : Le jury est composé de 11 personnes. Il est composé exclusivement de professionnels dans les domaines des musiques actuelles, de personnalités reconnues pour leurs activités musicales, de personnalités issues des sociétés de redistribution des droits, de personnalité exerçant les métiers de producteurs, agents, tourneurs.

Les décisions des jurys sont prises à huis clos, elles sont souveraines, et ne font l'objet d'aucun compte rendu aux artistes.

A l'occasion de chaque phase du concours, le public est invité à désigner son lauréat pour le prix du public.

### IV Calendrier et planning journée

<b>DATES</b>	<b>TYPE</b>	<b>LIEUX</b>
Jeudi 5 Juillet	SELECTIONS	Ville de Périgueux Eglise St Georges
samedi 14 Juillet		Ville de Périgueux Place de la Clautre
Jeudi 19 Juillet		Ville de Périgueux Centre Leclerc Clos Chassaing

Jeudi 26 Juillet		Ville de Coulounieix- Chamiers Place de l'amitié
Jeudi 2 Aout		Ville de Trélissac Plaine des jeux
Jeudi 9 Aout		Ville de Périgueux Gour de l'Arche
Jeudi 16 Aout		Ville de Boulazac Plaine de Lamoura
Jeudi 23 Aout	DEMI-FINALE et FINALE ESPOIRS	Ville de Périgueux Parc Gamenson
Vendredi 24 aout	DEMI-FINALE ACI et FINALE TOUTE CATEGORIE	Ville de Périgueux Parc Gamenson

## **Planning type d'une sélection de la Truffe :**

14h-15h Inscription Interprètes  
15-17h Passage interprètes scène  
17h arrivée du groupe invité + balance  
17h30 résultat des sélectionnés  
20h30 début soirée  
20h45 jeunes espoirs (2-3)  
21h interprètes (6)  
22h15 délibération des jurés + concert groupe invité  
23h résultat

## **Planning de la demi-finale et finale au Parc Gamenson**

### **Jeudi 23 aout demi-finale**

13h-15h balances des interprètes  
15h-16h balances des jeunes espoirs  
16h30-18h balance du groupe invité  
20h début de soirée  
20h-20h45 passage des jeunes espoirs  
20h45 – 22h15 passage des interprètes  
22h15 - 23h groupe invité  
23h résultat

### **Vendredi 24 aout Finale**

9h-12h30 balances des ACI  
14h30-17h ACI devant jury  
17h balance artiste France Bleu  
18h15-19h45 repas pour l'ensemble des concurrents et de l'équipe technique  
20h début de soirée  
20h30 retransmission France Bleu  
23h Fin de soirée Cocktail

### **V Prix / catégorie Interprètes**

1er prix\* : 1 500€  
2e prix\* : 1 000€  
3e prix \* : 500€  
4e au 7e (finaliste) \* : 200€  
8e au 14e (demi finaliste) \* : 50€  
Prix du public \*\* : 750 €

\* Offert par la ville de Périgueux

\*\* offert par le Conseil départemental de la Dordogne